

**REUNION MENSUELLE DU CRDP
COMPTÉ RENDU DU 12 AVRIL 2012**

Etaient présents :

Amélie	BEAUX	ameliebeaux@gmail.com
Aurélien	CAMUS	camus.aurelien@gmail.com
Matthieu	CONAN	matthieuconan@club-internet.fr; mconan@u-paris10.fr
Alberto	CORDUAS	albertocorduas@gmail.com
Diane	de BEARN	crdp.univparis10@yahoo.fr ; ddebearn@u-paris10.fr
Jacqueline	DOMENACH	jacqueline.domenach@u-paris10.fr
Zouelfikar	EIDI	zouelficareidy@hotmail.com
Stéphanie	FLIZOT	stephanie.flizot@u-paris10.fr
Anne	GAZIER	anne.gazier@wanadoo.fr
Antonin	GRAS	antonin.gras@gmail.com
Djamel	HADEF	djamelhadeff@yahoo.fr
Quentin	JULIA	quentinjulia@gmail.com
Sébastien	KOTT	sebastien.kott@u-paris10.fr
Régis	LANNEAU	lanneau.regis@gmail.com
David	LARBRE	davidlarbre@aol.com
Christophe	LE BERRE	c.leberre@yahoo.fr
Bruno	LEBECQ	bruno.lebecq@wanadoo.fr
Romain	LEBLOND MASSON	lmromain@live.fr
Grégory	MARSON	gmarson@gibsondunn.com
Carole	MONIOLLE	moniolle.carole@wanadoo.fr
Yvonne	MULLER	muller.yvonne@orange.fr
Manuel	TIRARD	manueltirard@yahoo.fr

Etaient excusés :

Benoit	APOLLIS	benoit.apollis@wanadoo.fr
Abdelghani	AZI	azi.droit@yahoo.fr; azi_abdelghani@yahoo.fr
Vladimir	BAMBA	vladimir.bamba@yahoo.fr
Michel	BAZEX	michelbazex@yahoo.fr
Pauline	CAZALS	paulinecazals@yahoo.fr
Olivier	DORD	olivier.dord@gmail.com
Bertrand	du MARAIS	bdumarai@u-paris10.fr
Vincent	MAZZOCCHI	vincent.mazzocchi@wanadoo.fr
Claire	MONGOUACHON	corneaux.claire@neuf.fr
Arnaud	SEE	arnaud.see@laposte.net
Lucile	TALLINEAU	l.tallineau@orange.fr

Ces dernières semaines ont été consacrées à la rédaction d'un bilan d'activité des quatre dernières années du centre ainsi qu'un projet scientifique pour le nouveau quinquennal qui a été transmis au conseil scientifique et dont vous serez destinataire. Ces rapports ne sont pas définitifs puisqu'ils sont destinés aux instances universitaires et non à l'AERES. En effet, le SAR a la charge de dresser la liste des unités devant être évaluées, liste qui doit être adressée par l'Université à l'AERES le 1^{er} juin prochain. Le rapport définitif sera quant à lui à rendre pour le 1^{er} octobre 2012.

Nous avons le plaisir d'accueillir Yvonne MULLER, Maîtres de conférences à Nanterre rattachée au CRIM qui a accepté de travailler avec nous sur le projet CNOCP (un RDV a été fixé le 11 mai au CNOCP pour mettre en place ce partenariat).

Nous allons donc débiter par les contributions éditoriales avant que Sébastien KOTT et Yvonne MULLER ne nous présentent le projet.

Collaborations éditoriales

➤ **Chronique dans la revue *Droit Administratif* (responsable : Carole MONIOLLE) :**

La Chronique 6 a été publiée.

La Chronique 7 ne fait intervenir que des titulaires ce qui permet d'équilibrer les participations :

- Le traitement concurrentiel du financement des obligations de service public, source d'efficience et de légitimation du service public ? Claire MONGOUACHON
- Comment attribuer une subvention conforme au droit de l'Union sans encourir la requalification en marché public? Catherine PREBISSY SCHNALL
- Des conséquences de la mondialisation sur les conditions de la production de biens et de services d'intérêt local. La ré internalisation des coûts environnementaux (Bruno LEBECQ)
- La dimension financière des études d'impact (Régis LANNEAU)
- titre à préciser – l'article porte sur les exigences d'accessibilité et de prévisibilité raisonnable de la loi pour le citoyen (Stéphanie FLIZOT)

La chronique 8 est en cours de finalisation. Compte tenu du décalage des chroniques, on peut penser que les prochains intervenants disposeront jusqu'au mois de juillet pour proposer des articles. Trois membres du CRDP se sont proposés. Stéphanie FLIZOT devrait présenter un article sur les « taxes poids lourds ». Carole MONIOLLE a rédigé un article sur le principe de parité, un principe traversé par les logiques financières. Vincent MAZZOCCHI pourrait travailler sur critères de qualification de l'imposition de toute nature dans la jurisprudence du Conseil Constitutionnel.

Cette chronique est très largement ouverte, si un certain nombre de propositions de sujets vous sont adressés, on privilégie les propositions des auteurs.

➤ **Articles dans la revue *Gestion et Finances publiques* (responsable : Stéphanie FLIZOT) :**

Stéphanie FLIZOT a proposé la rédaction d'un article sur le rapport de l'OCDE concernant la RGPP. Christophe LE BERRE s'est dit intéressé.

➤ **Revue Lamy Collectivités territoriales :**

Les actes de la troisième journée du colloque de Mathieu TOUZEIL-DIVINA ayant eu lieu le 29 mars à L'INSET d'Angers seront publiés dans cette revue. La quatrième de couverture du dernier numéro de la revue Lamy était consacrée à cette manifestation à ANGERS.

Une 4^{ème} journée aura lieu l'année prochaine sur la fonction publique hospitalière à l'IPAG dont avec une responsabilité scientifique de Benoît APOLLIS et de Pascal Penaud PAST rattaché au centre en tant que Professeur associé (IGAS).

Projet de contrat de recherches avec le CNOCP

Sébastien KOTT a entamé ses propos en indiquant le plaisir qu'il avait de revenir au CRDP sur un tel projet et en remerciant du privilège qui lui était fait de le lui confier ; il n'est d'ailleurs pas complètement absurde qu'un financier pilote un projet relatif à la comptabilité publique.

L'idée qui guidera ce projet de recherches est de l'inscrire dans un travail technique juridico-comptable ; par exemple comment inscrit-on un PPP en terme comptable ? Est-ce autre chose qu'un loyer ? Hors bilan ou dans le bilan ? Cette recherche mêle donc des questions de droit administratif avec la comptabilité et du droit public financier. Cela pose toute une série de questions techniques qui sont des questions juridiques qui vont avoir une manifestation comptable. Ce projet permettra de faire intervenir chaque membre qui y serait intéressé dans la mesure où il touche tous les pans du droit et qu'ainsi différents angles peuvent être abordés : constitutionnel, administratif, financier.

Tous les doctorants ont donc également leur place, notamment pour intervenir sur un élément de leur thèse ou une thématique autre, sachant qu'ils seront encadrés.

Sébastien KOTT a tenu à souligner en premier lieu que si le CNOCP a souhaité faire intervenir un centre de recherches cela n'a pas pour but forcément d'obtenir des réponses techniques mais au également un éclairage théorique, de la justification ; le CNOCP cherche à avoir un appui théorique du fait notamment de la pression de l'ordre comptable privée pression, ne sachant pas comment aborder une logique de résistance. En conséquence, les questions sont très formalisables en problématique juridique qui à chaque fois repose sur des questions techniques.

Plusieurs approches sont donc envisageables :

- Qu'est-ce que c'est que la normalisation ?
- Y a-t-il des spécificités comptables ?
- Peut-on encore organiser une analyse en fonction des spécificités publiques ?
- Quelle est la valeur juridique de la normalisation comptable ? Est-ce que l'ordre juridique interne peut accepter une normalisation comptable faite à l'origine par des agences privées ?
- Comment transposer ces normes (aspect international) ?

Le deuxième élément à traiter :

- comment aborde t'on la normalisation : en distinguant public / privée ?
- Y a-t-il des spécificités public / privée qui font que l'on peut ou l'on ne peut pas présenter un commun ?
- Qu'est-ce que le champ budgétaire et comptable ?
De quoi parle-t-on ? Qu'est-ce qu'on normalise ?
- La distinction se fait elle entre ordre privé et ordre public, ou ne peut-on pas parler d'acteurs ? (querelle des nomenclatures) ;
- la nomenclature comptable : quelles sont les pièces comptables ? domaine du règlement ?

Troisième élément :

- Qui doit procéder à la normalisation (question du recours aux experts) ?
- Question corollaire : quelle est la place du parlement, ou est la démocratie financière ?

Ce projet sera mené selon une logique précisée par Sébastien KOTT axée sur deux niveaux.

En premier lieu, la réalisation d'études techniques pour lesquelles chacun est le bienvenu ; dans l'idéal, il faudrait sur une période déterminée que soient organisées des réunions régulières avec systématiquement une présentation d'un élément qui constituerait la trame d'une contribution écrite, le CNOCP étant présent pour rebondir sur la communication = *communication martyre*. Il s'agit certes d'un travail un peu traumatisant pour les universitaires, mais il est au contraire important de voir ça comme une opportunité, celle par exemple d'ouvrir la recherche sur un champ que l'on ne connaît pas. Il faut donc accepter qu'il s'agisse d'une version martyre vouée à

être analysé pendant 30 à 45 minutes par les savants, et suite à cette présentation l'auteur aura encore six mois pour rédiger son papier.

D'autre part, l'appréhension de thématiques plus théoriques comme par ex :

- La comptabilité publique est affaire d'agence comptable ?
- L'inscription comptable est-elle un engagement ou une constatation ?

De la même manière, au cours de la même séance, la recherche sera soumise à la critique ; seront ainsi privilégiés des regards croisés de chercheurs venant de spécialités différentes.

La recherche serait donc envisagée au rythme de trois séminaires par an durant lesquels l'expérience a montré qu'il fallait être libre de tout cours pendant cette période. Il faudra donc fixer ces dates à l'avance (environ une quinzaine). Ces séminaires évoluent dans le temps et ont une résonance différente si l'on y participe de manière régulière.

Le projet donnera donc lieu à plusieurs séminaires et se clôturera par un colloque et la publication d'un ouvrage qui ne sera pas un simple recueil d'articles mais qui aura muri au cours des trois années, et ne sera pas également les actes du colloque.

Un autre point à déterminer : quel sera l'encadrement de ce projet ? Qui faire intervenir ?

Il est important, indispensable d'adjoindre des spécialistes d'autres horizons : d'abord des privatistes mais aussi des collègues internationalistes (Régis CHEMAIN). Sébastien KOTT a également insisté sur la nécessité de travailler avec des sociologues (Corinne HERAUD sociologie de la LOLF ; Eve SCHIAPELLO - HEC gestionnaire qui a une approche sociologie) des collègues gestionnaires et politistes, des historiens (Florence DESCAMPS, Philippe MASQUELIER) et évidemment des théoriciens du droit (Pierre BRUNET).

Sébastien KOTT a ainsi fait remarquer d'une part qu'il était important qu'il y ait un ancrage nanterrois fort et d'autre part que ce projet ne pouvait s'articuler qu'autour d'une approche pluridisciplinaire par nature enrichissante.

Un des objectifs des relations avec le CNOCP est d'obtenir le financement d'un contrat post-doc ; en tout état de cause pour les doctorants ce projet a un grand intérêt puisqu'il peut leur permettre d'enrichir leurs travaux de thèses et de nouer des contacts avec des professionnels.

Yvonne MULLER (privatiste/pénaliste) a ensuite pris la parole pour se présenter et pour présenter les travaux déjà entrepris relatifs à la comptabilité privée.

Des travaux de recherches sur la responsabilité des commissaires aux comptes et des experts comptables ont mis en avant le fait que les problématiques juridiques allaient bien au-delà de la seule responsabilité. Une collaboration avec l'académie des sciences et l'Université de Paris - Dauphine a conduit à l'organisation d'un colloque piloté par l'académie. Il en est ressorti le fait que l'articulation norme comptable / norme juridique a mis en valeur le processus de naissance de la normalisation internationale et l'échec d'une normalisation européenne ; un tel processus a d'ailleurs subi de nombreuses critiques car il est reconnu comme le résultat de l'influence de cabinets d'audits.

Les réflexions tournent autour de grands axes :

- quelles sont les conséquences de cette normalisation internationale sur le niveau national ? on s'aperçoit qu'elles ont tendance à s'imposer partout y compris sur la comptabilité publique.

- Quel est le sens d'une norme comptable ? On prétend que cette comptabilité est une norme IFRS et on se pose la question de savoir si on ne peut pas lire la norme autrement ?
- troisième et dernier mouvement : (prospective) est-il possible de proposer et d'imaginer une réappropriation de la norme comptable par le droit au niveau national ?

Enfin, Yvonne MULLER va piloter la naissance d'une revue sur le chiffre et le droit qui a l'ambition d'être technique mais pas uniquement et systématiquement d'avoir une approche d'un historien, un économiste etc... Le premier numéro est en préparation et les propositions des membres du CRDP sont les bienvenues, dans une perspective d'ouverture du champ de la revue.

En réponse à la question de Christophe LE BERRE, Yvonne MULLER a précisé que cette ouverture de la revue était grande et ne se limitait pas à la comptabilité stricto sensu, bien qu'un lien devait être fait entre le chiffre et le droit.

Projet de Dictionnaire des régulations

A la suite de plusieurs réunions du comité restreint, un certain nombre d'entrées à ce Dictionnaire a été arrêté (environ 60).

Une réunion est prévue prochainement avec Jean-Bernard Auby pour lui présenter le projet, il reste à finaliser l'avant-propos et ce que l'on a appelé « les parcours de régulation », l'idée étant de proposer différentes pistes de lecture de l'ouvrage (parcours juridique, épistémologique...)

Les contributions devront être rédigées pour le mois de décembre pour une publication à la rentrée universitaire 2013. Les articles devront comporter 25000 à 30000 signes, l'ouvrage comportera ainsi environ 700/750 pages. Chaque article ne devra pas dépasser les dix pages.

Projet ANR CORUS soutenu par Régis LANNEAU

Le Projet ANR CORUS a été déposé et la réponse devrait intervenir entre les mois de mai et juin. Il a été demandé 127000 euros pour le CRDP (en tablant sur une enveloppe divisée par deux...). Sont prévus des frais administratifs et de matériels ainsi que de missions (déplacement à l'étranger) ainsi qu'un post doc.

Projet de colloque sur la discipline budgétaire présenté par Stéphanie FLIZOT

Un temps éclipsé par l'actualité de la réforme des juridictions financières, ce projet ancien de colloque sur l'information financière a été repris par Stéphanie FLIZOT qui a déjà identifié des chercheurs spécialisés sur ces thématiques en France et à l'étranger. Il y a de forts enjeux de droit comparé et européen, notamment à partir du renforcement de la discipline budgétaire et du traité intergouvernemental de mars 2012. Il s'agirait de mettre en avant une dimension sur la performance et éventuellement un volet comptable pourrait être aussi envisagé.

Stéphanie FLIZOT sera d'ailleurs auditionné fin mai par le Parlement européen sur un certain nombre de problématiques : sécuriser et rendre plus exactes les prévisions budgétaires, économiques.

Le colloque de décembre dernier nous a permis de nouer des contact avec le NAO et est née l'idée de faire un appel à contribution à diffuser début 2013 de manière à faire un colloque à horizon 2014.

Atelier des doctorants :

Afin de perpétuer la tradition de cette manifestation annuelle, le projet d'atelier a été lancé à l'occasion de la prochaine rentrée universitaire ; les doctorants sont invités à proposer différentes thématiques en lien avec la régulation. Lors de la prochaine réunion sur l'atelier un programme sera proposé en fonction des choix des sujets. La date retenue est le jeudi 18 octobre 2012.

* * *